



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNEE 2015



Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du 17 avril 2014 a fixé pour le mandat 2014-2020, la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Dijon comme suit :

Représentants du Grand Dijon 1 – Monsieur François REBSAMEN, Président 2 – Monsieur Patrick MOREAU, Président en l'absence de M. REBSAMEN 3 – Madame DAL MOLIN 4 – Monsieur André GERVAIS 5 – Monsieur Gilbert MENUT 6 – Madame Catherine HERVIEU 7 – Madame Françoise TENENBAUM Associations, bailleurs sociaux, autres organismes Représentants			
1	Direction Départementale des Territoires	Monsieur	Jean-Luc IEMMOLO
2	Agence régionale de Santé	Monsieur	Alain MORIN
3	Fédération Nationale des Usagers des Transports Bourgogne (FNAUT)	Monsieur	Alain MORINO-ROS
4	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	Monsieur	Charles AVENA
5	Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM)	Monsieur	Vincent ASSANTE
6	Association des Paralysés de France (APF)		
7	Association Valentin Haüy (AVH)	Madame	Bernadette ROSSIGNOL
8	Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED)	Monsieur	Roland CORDIER
9	Trisomie 21 Côte d'Or	Madame	Florence PRETET
10	Amicale des Aveugles Civils	Monsieur	Alain BERGER
11	Les Yeux en Promenade	Madame	Dominique BERTUCAT
12	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 21 (APAJH 21)	Monsieur	Jean-Claude THIARD
13	Voir Ensemble	Monsieur	Jean-Claude LESECQ
14	PEP 21	Monsieur	Christophe DUFOUR
15	Groupe de Liaison et d'Information Post-Polio (GLIP)	Monsieur	Philippe DELROCQUE
16	Les représentants des bailleurs sociaux		
17	L'ordre des Architectes de Bourgogne		

La Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Dijon s'est tenue le 27 novembre 2015

Ses travaux ont porté :

- sur les orientations du Sda'Ap des transports collectifs du Grand Dijon.
- sur les dispositions relatives à l'habitat.

Ces travaux sont consignés dans le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2015 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le 27 novembre 2015

Pour le GRAND DIJON :

Présents :

- M. MOREAU Président de la Commission, M. GERVAIS, Mme DAL MOLIN et Mme TENENBAUM

Excusés :

- M. REBSAMEN, Mme HERVIEU, et M. MENUT

Pour les ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES :

Présents :

- M. MOIROT (A.P.F) - Mme BRENOT et M. PICARDAT (A.V.H) – M. et Mme CORDIER (C.D.T.H.E.D) – M. THIARD (A.P.A.J.H 21) – Mme BERTUCAT et Mme VASSE (Les Yeux en Promenade) – M. DUFOUR et M. DEBRIS (PEP 21) - M. DELROCQUE (GLIP) – M. LESECQ (Voir Ensemble) - M. GOURNAY (F.N.A.U.T Bourgogne) – M. DUFOUR (DDT)

Excusés :

- A.D.A.P.E.I, Trisomie 21, Amicale des Aveugles Civils, A.N.P.I.H.M, l'ARS, et le CCAS.

Pour les SERVICES DU GRAND DIJON/VILLE de DIJON :

- M. PIROCCA
- Mme GHERSALLAH
- Mme GUERMONPREZ

Pour KEOLIS DIJON :

- Mme ROUX

Monsieur Patrick MOREAU, Président de la Commission, accueille les participants à 16h00 en salle 121 du Grand Dijon et présente l'ordre du jour :

I – Présentation des orientations du Sda'Ap des Transports du Grand Dijon – Projet PRIORIBUS

II – Point sur les dispositions relatives à l'habitat.

I – Présentation des orientations du Sda'Ap des Transports du Grand Dijon

André GERVAIS présente les orientations projetées par le Grand Dijon en matière d'accessibilité d'ici 2018, notamment dans le cadre du projet PRIORIBUS.

Les efforts d'amélioration du réseau Divia seront portés sur les lignes structurantes (5 Lianes et Corol), permettant de compléter efficacement les investissements en matière d'accessibilité réalisés avec la mise en service des lignes T1 et T2 du tramway dijonnais.

Le dossier complet du Sda'Ap sera présenté courant 2016, et déposé en Préfecture dès notification.

La présentation projetée en séance est en annexe de ce Compte Rendu de commission.

Plusieurs échanges avec les membres de la Commission s'ensuivent permettant de préciser le périmètre du projet PRIORIBUS.

Les représentants des associations (essentiellement de mal voyants) rappellent les difficultés qu'ils ont encore avec certains aménagements réalisés dans le cadre du Tram : Place de la République, Place Darcy, Monge...

Monsieur GOURNAY, représentant de la FNAUT Bourgogne souhaite que la montée prévue en qualité de service de Corol, s'accompagne d'une augmentation de l'offre de transport (fréquence et amplitude).

Monsieur GERVAIS rappelle les difficultés actuelles des collectivités pour financer les services de transports, et se félicite déjà de pouvoir maintenir l'offre actuelle (ce qui n'est pas le cas dans d'autres grandes agglomérations françaises). Néanmoins, il précise qu'un des objectifs de PRIORIBUS est bien d'améliorer la vitesse commerciale des lignes structurantes, et donc de gagner en productivité donc en efficacité.

Monsieur DUFOUR de la DDT indique que si toutes les collectivités n'ont pas encore déposées leur Sda'AP à l'heure actuelle, l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a tout de même permis d'engager une bonne dynamique.

II – Point sur les dispositions relatives à l'habitat

Monsieur DUFOUR de la DDT rappelle les dispositions relatives à l'habitat, c'est à dire les obligations liées à la construction ou à la rénovation de logement.

Patrick MOREAU rappelle quelques chiffres sur le territoire du Grand Dijon :

Au vu des données de suivi des Permis de Construire, le volume total de logements autorisés à compter de 2007, c'est à dire des permis de construire délivrés respectant la réglementation issue de la loi du 11/02/2005, s'élève à près de 13 027 logements (1630 par an).

En termes d'offre mise en service dans le respect des dispositions de cette même loi, c'est-à-dire les logements terminés ayant fait l'objet d'un achèvement de travaux à compter du 01/01/2009, le nombre atteint 6 911 logements, 1 150 par an (soit de l'ordre de 5,7% des résidences principales grand-dijonnaises).

Monsieur DUFOUR rappelle les dispositifs d'aides et de subventions pour l'aménagement des logements de particuliers.

Questions diverses

Monsieur DUFOUR (PEP21), explique les difficultés qu'il a pour les sorties scolaires notamment de l'établissement Clos Chauveau. Les élèves en fauteuil roulant ne peuvent pas tous monter dans un bus (puisque les bus ne dispose que d'une place UFR). Il souhaite savoir qui peut l'aider à financer la réservation de véhicules adaptés.

Monsieur MOREAU indique qu'il y a peu de raison que cela soit le Grand Dijon qui soit dans l'obligation de financer cela. Il oriente soit vers le Conseil Départemental, soit vers l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, il rappelle que le Grand Dijon, de part son attractivité, fait beaucoup pour les personnes en situation de handicap, et que grand nombre d'entre elles viennent en agglomération bénéficier des services adaptés : logement, transport, soins, culture... Or les finances du Grand Dijon ne sont évidemment pas extensibles.

Annexe : Document de présentation projeté en séance



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE Communauté Urbaine du Grand Dijon

Présentation des orientations du SdA'Ap* des transports collectifs urbains

27 Novembre 2015

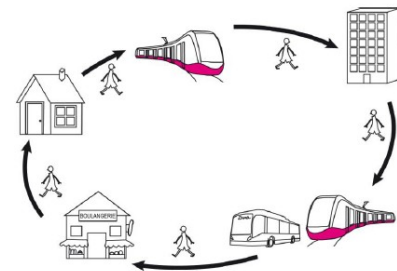
* **Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée**



Le texte fondateur

- **Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

- **Une ambition :**
 - **Accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacements**
 - **Prise en compte d'un public très large**
 - **Une obligation de moyens (Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports - SDA) et de résultats (10 février 2015)**
 - **Mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité**





Poursuivre la dynamique après 2015

- « Réussir 2015 » : un bilan mitigé de la mise en accessibilité au niveau national
Une vraie dynamique enclenchée, mais des objectifs qui restent à atteindre...
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, les évolutions apportées sur le thème des services de transport :
 - o Mise en accessibilité des nouveaux arrêts et des points d'arrêt prioritaires
 - o Délai possible de 3 ans supplémentaires (2018) sous réserve de formaliser un Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (ou SDA-Ad'AP).

Bilan:

61% des AOT urbaines avaient formalisées leur SDA en 2012 (date-butoir 2008)

Source : enquête DMA

Points d'arrêts prioritaires:

- Arrêt de transports publics guidés (tram ...)
- Arrêt situé sur une ligne structurante
- Arrêt desservi par au moins deux lignes de transport public
- Pôle d'échanges
- Arrêt situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Source : Code des Transports

Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



La stratégie d'accessibilité du Grand Dijon

- Un « SDA » approuvé en 2007 et annexé au PDU en 2012
 - o Une première étape : un schéma-cible de 60% d'arrêts accessibles
 - o Les limites : pas de programmation associée, pas de hiérarchisation
- Un SDA-Ad'AP ambitieux en préparation qui s'appuie sur « PRIORIBUS » à horizon 2018

Notamment :

- o 220 arrêts mis en accessibilité, parmi les plus fréquentés
- o 30 carrefours et places réaménagés
- o Des bus plus rapides et attractifs pour tous

Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015





Où en est on en 2015 ?

Évolution de l'accessibilité du parc Divia

Type de véhicule	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Minibus	0	0	4	4	4	4	7	7	7	7	7
Minibus PMR	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5
Midibus	0	0	1	3	3	5	8	8	8	8	8
Bus standards	0	3	7	11	11	11	15	25	48	48	48
Bus articulés	26	38	44	54	54	54	26	32	71	71	71
Tramway	0	0	0	0	0	0	0	33	33	33	33
Total	30	45	60	76	76	79	61	110	172	172	172
Pourcentage d'accessibilité	15%	18%	30%	37%	37%	38%	38%	47%	73%	73%	73%

• 73% du parc roulant accessible
 • ~100% sur les lignes structurantes
 • Une véritable dynamique à l'œuvre avec les 33 rames de tram et les 102 nouveaux bus

Évolution de l'accessibilité en tenant compte des véhicules à plancher bas

Type de véhicule	2011	2012	2013	2014	2015
Minibus	7	7	7	7	7
Minibus PMR	5	5	5	5	5
Midibus	8	8	8	8	8
Bus standards	105	89	89	89	89
Bus articulés	57	49	84	84	84
Tramway	0	33	33	33	33
Total	182	191	226	226	226
Pourcentage d'accessibilité	67%	81%	96%	96%	96%

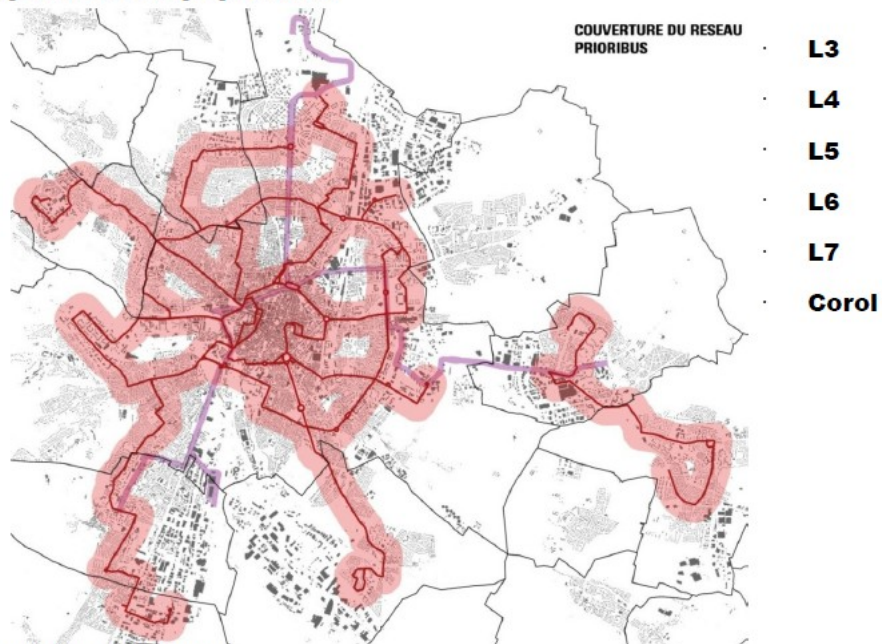
Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



Le projet c'est,

- ...renforcer un réseau maillé qui dessert la grande majorité de la population

70% des usagers (habitants, emplois, élèves et étudiants) desservis par Prioribus

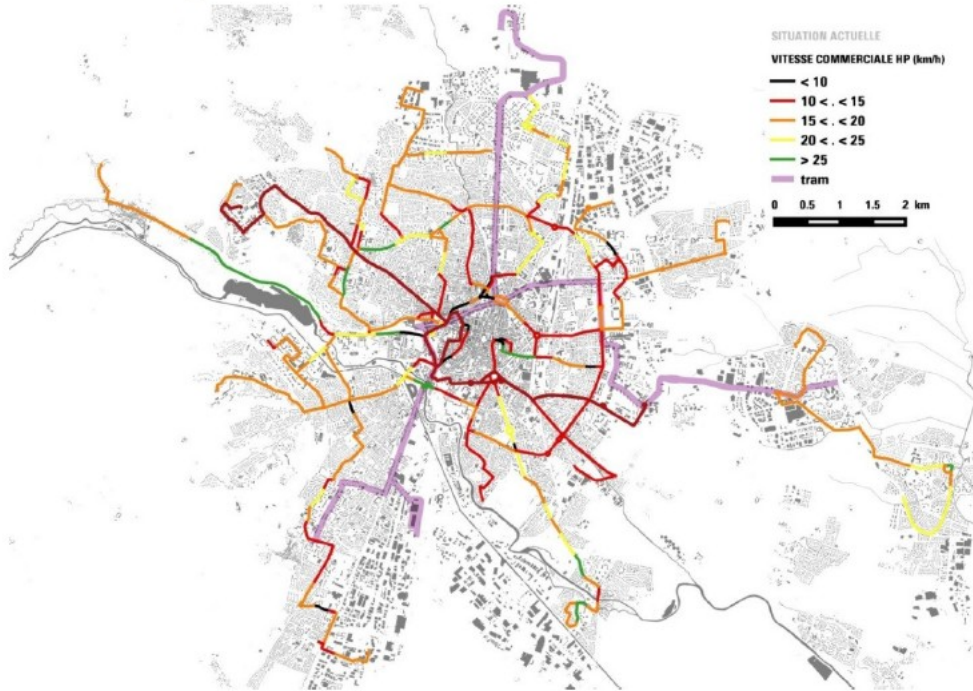


Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



Le projet c'est,

... enrayer la baisse tendancielle des vitesses commerciales des lignes structurantes



Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



Le projet c'est :

... garantir confort et accessibilité aux arrêts et pôles d'échange



Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



- **Le projet c'est :**
- **... garantir confort et accessibilité aux arrêts et pôles d'échange**



Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



- **Le projet c'est :**
- **... mieux prendre en compte l'ensemble des usagers aux carrefours et places**



Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



Le projet c'est :

- ... mieux prendre en compte l'ensemble des usagers aux carrefours et places

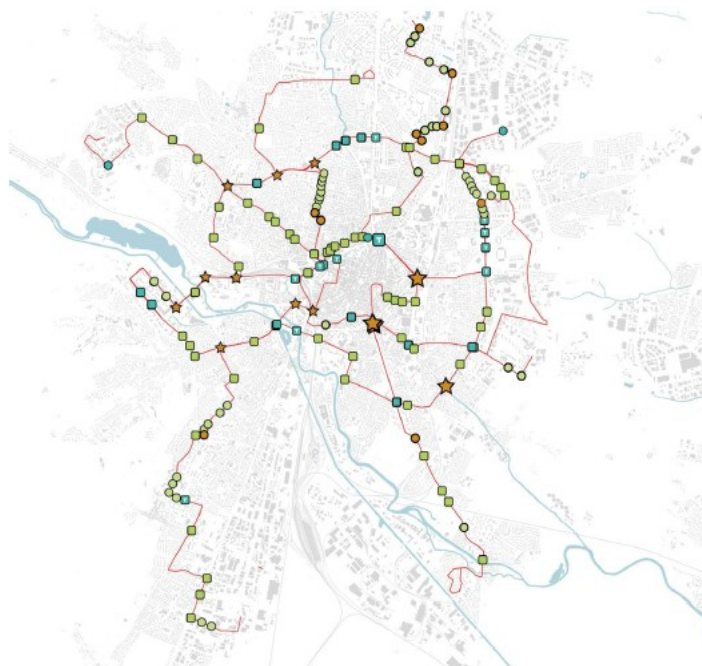


Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



En détail... Les carrefours

**150 carrefours priorités pour les bus
dont 30 faisant l'objet d'aménagement
de l'espace public**



Typologie des carrefours à traiter

- Carrefour non régularisé à prioriser avec signalisation
- Carrefour non régularisé à prioriser avec signalisation et aménagements
- Carrefour non régularisé à prioriser avec feux
- Carrefour non régularisé à prioriser avec feux et aménagements
- Carrefour à feux à équiper avec détection bus
- Carrefours à feux à équiper avec détection et aménagements légers
- Carrefours non à feux à équiper avec détection bus
- ★ Carrefour à feux à équiper avec feux et aménagement

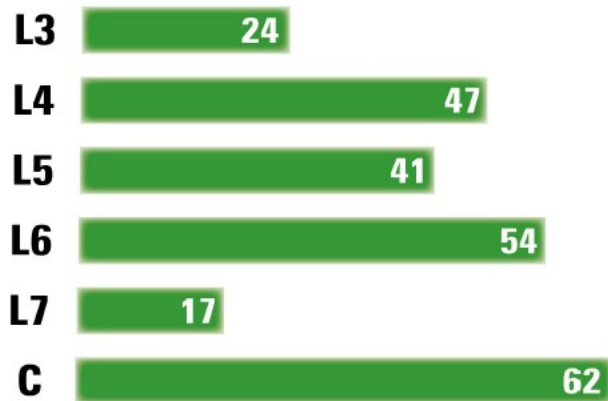
Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



220 arrêts créés ou mis en accessibilité

- En détail...
- Les arrêts

NOMBRE DE POINTS D'ARRETS CREES OU MIS EN ACCESSIBILITE PAR LIGNE (sans double compte)



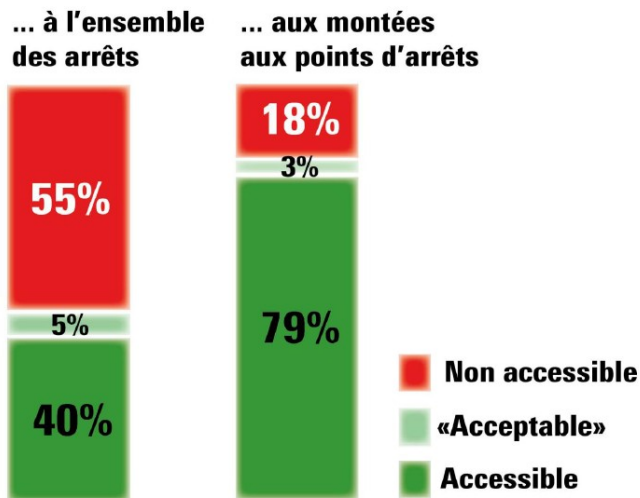
Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



40% des arrêts accessibles
79% des montées aux arrêts

Où en est-on en 2015 ?

ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET EN 2015 en % rapporté à



Commission Intercommunale d'Accessibilité - 27 novembre 2015



59% des arrêts accessibles
96% des montées aux arrêts

Et à horizon 2018 ?

ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET EN 2018
(PRIORIBUS) en % rapporté à

